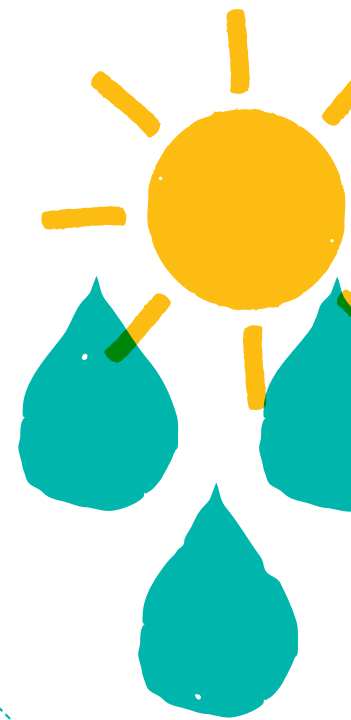


Mars 2026

COMPRENDRE LE PARC, UNE FORCE D'ANIMATION ET D'INNOVATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

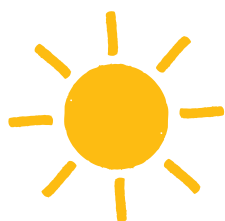
Au cours de ces dernières années, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses est devenu un véritable animateur des politiques territoriales, conforté dans son évolution par la loi de 2016 reconnaissant le rôle des Parc naturel régionaux en matière de biodiversité et de paysages et leur confiant la mise en cohérence des politiques publiques en application de leur Charte. Il est, de plus, un interlocuteur permanent des communes et intercommunalités, dont il soutient les projets tant par son accompagnement-conseil qu'à travers l'obtention de fonds régionaux et européens. Porteur de démarches de co-construction, le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses dynamise et harmonise les orientations du territoire sur des enjeux déterminants tels la préservation des paysages et de la biodiversité, l'aménagement durable, la transition écologique et solidaire, les circuits courts d'alimentation, le tourisme durable et l'attractivité.

Vecteur de savoirs environnementaux, mais aussi force de coordination et d'expérimentation, le Parc conjugue préservation des paysages avec une prospective pour le développement durable du territoire. Renouvelée en 2024, c'est dans une approche de co-construction et de mutualisation que la Charte 2024-2039 doit nous guider vers le territoire de demain.



UNE STRUCTURE POUR ANTICIPER LES ENJEUX DE DEMAIN

La Charte du Parc 2024-2039, est le projet de territoire partagé et est écrite pour une période de quinze ans. Renouvelée en 2024, son élaboration s'est fondée sur une large démarche participative – incluant habitants, élus et institutionnels – pour parvenir à un projet opérationnel et envisager au mieux les enjeux de demain. S'appuyant sur les missions fondamentales des parcs naturels régionaux, celle-ci s'articule autour de six défis transversaux dont deux d'entre eux sont identifiés comme majeurs :



LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Projections climatiques 2041-2070 : +15 à 20 journées estivales par an, - 9 à 18 jours de gel. La résilience du territoire suppose une stratégie de transition écologique, définie par le Plan Climat : réduction de 53% des consommations d'énergie, multiplication par 2,6 de la production d'origine renouvelable, division par quatre des émissions de gaz à effet de serre, neutralité carbone. Par-delà l'adaptation du monde agricole, la transition écologique irrigue les projets du territoire.



L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIÉTAL

Les estimations de l'Insee laissent entrevoir une **augmentation d'environ 18 000 habitants d'ici 2050 sur le territoire du Parc**. Ce scénario démographique s'accompagne d'un enjeu crucial : le renouvellement de la population active sur les 5 à 10 ans qui viennent, pour endiguer une tendance au vieillissement. Le territoire doit répondre aux nouvelles attentes sociétales afin de renforcer son attractivité et de favoriser l'installation durable des actifs.

POUR CONSULTER
LA CHARTE



UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI POUR DES PROJETS COMMUNS

À la pointe méridionale du Massif Central, le Parc naturel régional des Grands Causses s'étend sur 3 807 km², couvrant le sud Aveyron et le nord Hérault. Il s'agit du deuxième plus grand parc naturel régional de France après celui des Volcans d'Auvergne.

119
COMMUNES

86 054
HABITANTS

3 807
KM²



UNE STRATÉGIE TERRITORIALE RENFORCÉE

Échelon territorial pertinent pour l'orchestration et la mise en cohérence des politiques publiques, l'expertise du Parc naturel régional des Grands Causses est renforcée via le portage de documents de planification essentiels, que les communautés de communes lui ont délégué :

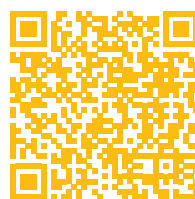
Le SCoT

Le SCoT, schéma de cohérence territoriale du sud-Aveyron, approuvé en 2017 et en cours de révision, il encadre l'aménagement durable du territoire. Il définit des orientations et édicte des règles pour la maîtrise de l'urbanisation, le maintien de l'activité agricole, la préservation des paysages, des continuités écologiques et de la ressource en eau, la dynamisation du tourisme durable et l'attractivité du territoire.

TOUTES LES
INFORMATIONS
SUR LE SCOT



TOUTES LES
INFORMATIONS
SUR LE PCAET



Le SCoT et le PCAET s'appliquent sur le périmètre du sud aveyron : communautés de communes Monts Rance et Rougier, communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons, communauté de communes Larzac et Vallées, communauté de communes Muse et Raspes du Tarn, communauté de communes Millau Grands Causses.



SPANC

De plus, le Parc naturel régional des Grands Causses endosse la compétence du SPANC, service public d'assainissement non collectif, qui vise à l'inspection et à la mise en conformité des dispositifs d'assainissement autonome. Cette mission de service public, essentielle à la protection environnementale est exercée sur 86 communes du territoire.

UNE FORCE D'INGÉNIERIE

Doté d'une équipe pluridisciplinaire, l'accompagnement et l'ingénierie du Parc naturel régional reposent sur un large éventail de compétences : montage technique et financier, urbanisme durable, économies d'énergie, intégration paysagère, travaux de réhabilitation, sensibilisation à l'environnement...

EAU



- ◆ Connaissance des eaux souterraines et de leurs bassins d'alimentation
- ◆ Gestion de l'assainissement non collectif (SPANC) et des eaux blanches
- ◆ Suivi qualité et quantité des eaux souterraines

AMÉNAGEMENT & PAYSAGES



- ◆ Accompagnement des acteurs du territoire pour des projets d'aménagement des espaces publics
- ◆ Protection et valorisation des patrimoines

BIODIVERSITÉ



- ◆ Gestion des sites Natura 2000
- ◆ Stratégies locales de développement forestiers
- ◆ Déclinaison des continuités écologiques
- ◆ Mise en oeuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées
- ◆ Restauration écologique des mares et lavognes

CLIMAT



- ◆ Déclinaison des stratégies d'adaptation au changement climatique
- ◆ Mise en place d'opérations d'énergies renouvelables en lien avec la SEM Causes Energia
- ◆ Déploiement d'un programme d'actions d'économie circulaire
- ◆ Accompagnement à la rénovation énergétique

TOURISME DURABLE



- ◆ Développement de la randonnée, des itinérances et des sports de pleine nature
- ◆ Accompagnement des éco-événements

DÉVELOPPEMENT LOCAL

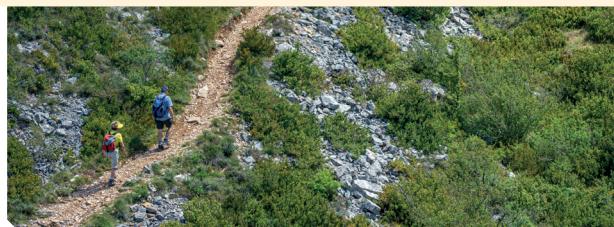


- ◆ Contribution au développement économique, social et culturel et à la qualité de vie
- ◆ Accompagnement des porteurs de projets publics et privés
- ◆ Ingénierie financière via les programmes régionaux et européens (fonds LEADER, FEDER, CTO, etc.)

COHÉSION TERRITORIALE



- ◆ Mise en oeuvre du Contrat local de santé (CLS)
- ◆ Portage du Projet alimentaire territorial (PAT)
- ◆ Développement de la mobilité durable



UNE DYNAMIQUE TRANSVERSALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES HABITANTS

Le programme d'actions du Parc naturel régional des Grands causses est envisagé dans une méthodologie de transversalité, de façon à proposer des solutions à la fois inventives, harmonieuses et en phase avec les réalités. Cette notion de transversalité se retrouve dans plusieurs projets mis en œuvre ces dernières années :

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RANDONNÉE



Fruit d'une politique active menée avec les collectivités locales, la randonnée est identifiée comme indissociable de l'action du Parc.

Doté d'un linéaire de plus de 4 000 km de sentiers balisés, l'existence d'une telle offre n'est rendue possible que par un combo de compétences : portage d'un Pôle de Pleine Nature (ingénierie), conventions d'entretien pluriannuelles avec les collectivités (mutualisation), négociation foncières (ingénierie), ouverture des sentiers (technique), mise en place d'aménagements et de panneaux d'interprétation (médiation), entretien saisonnier (technique) et valorisation de l'offre via la plateforme mutualisée Rando Grands Causses (promotion).

LA RESTAURATION DES MARES ET LAVOGNES



Composantes fortes du territoire, les nombreux éléments vernaculaires et milieux remarquables font partie intégrante des connaissances du Parc. Identifiés comme réservoirs de biodiversité, leur sauvegarde passe par une politique de Trame verte et bleue, qui préserve le fonctionnement des écosystèmes et des continuités écologiques.

Si le programme de restauration des mares et lavognes n'a débuté qu'en 2020, c'est la connaissance active, enrichie au fil des ans via des inventaires, cartographies et échanges quotidiens avec les acteurs qui ont permis son déploiement. Réalisation de diagnostics (ingénierie), chiffrage des travaux de restauration (ingénierie), candidature aux appels à projets (ingénierie), mobilisation des partenaires (animation), chantiers participatifs (médiation), actions de sensibilisation (médiation) ont montré la capacité de coordination et d'intervention du Parc à l'échelle territoriale.

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉHABILITATION DES BOURGS-CENTRES



L'appui du Parc naturel régional passe aussi par la mise en œuvre de solutions de développement durable parfois complexes à créer.

Prenons l'exemple de la réhabilitation de bourgs-centres. Des projets intégrant des enjeux croisés tels que l'embellissement du cadre de vie, la valorisation du bâti historique, l'aménagement d'espaces public ou encore le bien-être des habitants. Sur ce type d'accompagnement, le champ de compétences mobilisé par le Parc est large : mobilisation de fonds (montage technique et financier), création d'espaces de vie durables et résilients (urbanisme durable), rénovation énergétique (économies d'énergie), chaufferies collectives (énergies renouvelables), valorisation du patrimoine bâti (intégration paysagère).

UN BUDGET MAÎTRISÉ

EN 2025

CHAQUE COMMUNE
A VERSÉ AU PARC

2.80€

/AN PAR HABITANT

POUR

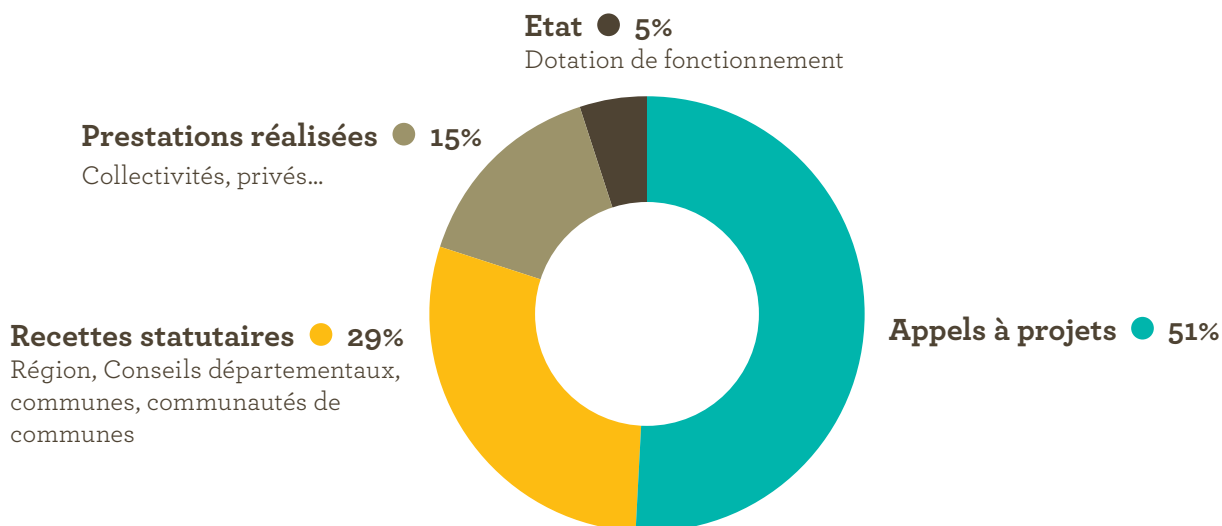
23.30€

RÉINVESTIS/AN
PAR HABITANT
SUR LE TERRITOIRE

DEPUIS 2020, CE SONT
PLUS DE 9M€ QUI ONT
ÉTÉ REMPORÉS VIA
DES APPELS À PROJETS
NATIONAUX OU
RÉGIONAUX.

Chiffres établis sur la base du
programme d'actions 2025

LES RECETTES PAR FINANCEURS DEPUIS 2020



LES DOTATIONS AMÉNITÉS RURALES



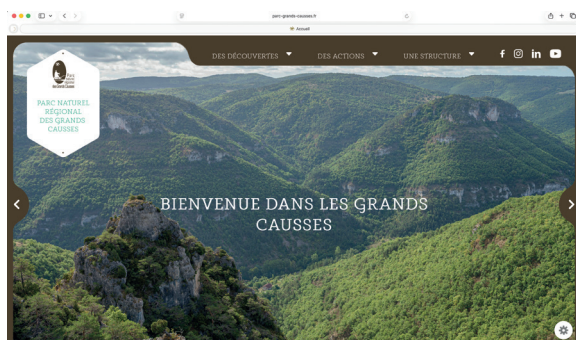
Cette dotation de l'Etat, destinée aux communes rurales situées dans le périmètre d'un Parc naturel régional, offre aux municipalités des moyens proportionnés à leur population pour agir en faveur de la biodiversité.

En 2025, l'État a attribué une dotation globale de 1 900 000€ aux 115 communes du Parc naturel régional des Grands Causses. Les communes dont le périmètre est majoritairement inclus dans un site Natura 2000 bénéficient d'une dotation aménités rurales revalorisée.

Comment utiliser la dotation ?

La dotation fait partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée chaque année aux communes dans le cadre de la loi de finances. Cela signifie qu'elle n'est pas fléchée pour un usage précis et que les collectivités peuvent l'utiliser librement selon leurs besoins. À ce titre, les services du Parc naturel régional se tiennent à votre disposition pour le déploiement d'actions ou d'initiatives.

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DU PARC



LE SITE INTERNET

pour suivre les informations, consulter les projets et documents du Parc.
parc-grands-causses.fr

LA NEWSLETTER

Pour recevoir tous les mois dans votre boîte mail un condensé d'information sur les six sujets forts du moment.

POUR VOUS ABONNER

info@parc-grands-causses.fr



LES RÉSEAUX SOCIAUX

La page Facebook du Parc pour être informé en temps réel sur l'agenda et les dernières actualités du Parc

La page LinkedIn, pour être informé des grands projets en cours

La page Instagram pour avoir les temps forts en images



PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 – 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr

